

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 1481

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° 1040 (Rect) de Mme Dubost

-----

### ARTICLE 3

Au soixante-troisième alinéa, après le mot :

« identifiantes »,

insérer les mots :

« et à la communication de leur identité ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.